



Bulletin Communal

2015

Le Conseil Municipal

Le 6 mars 2015, le Conseil Municipal s'est réuni en séance budgétaire, sous la présidence de Mme Danielle PHILIPPE et M. Gilles KERMORGANT, percepteur à Landivisiau.

Le compte administratif de la commune a été adopté à l'unanimité et s'établit comme suit :

En section de fonctionnement :

Les dépenses réalisées pour un total de 135 153,42 € sont principalement :

44 138,56 € en charges à caractère général,
62 750,60 € en charges de personnel,
28 136,43 € en charges de gestion courante.

Les recettes réalisées pour un total de 207 718,36 € sont principalement :

7 639,37 € en produit des services du domaine et ventes,
133 036,91 € en impôts et taxes,
66 345,49 € en dotations et participations.
696,59 € en autres produits

L'excédent de fonctionnement de clôture s'élève à 72 564,94 €.

En section d'investissement :

85 720,52 € de travaux ont été réalisés pour 376 225,72 € de recettes, laissant un excédent de 290 505,20 € à la clôture de l'exercice 2014, en y ajoutant l'excédent 2013 de 103 766,85 € nous obtenons un résultat de 394 272,05 €. Ce qui nous donne un excédent global de 466 836,99 €.

Les comptes administratifs de la commune et du CCAS ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Taux d'imposition 2015 :

Avant d'aborder le budget primitif 2015, les élus ont décidé de maintenir les taux en vigueur en 2014, car il n'y a pas d'endettement communal depuis plusieurs années.

Taxe d'habitation :	11,33 %
Taxe Foncier Bâti :	16,25 %
Taxe Foncier Non Bâti :	36,88 %

Le produit des contributions directes est de 77 855 €.

Budgets Primitifs 2015

Section de fonctionnement :

Le budget primitif 2015 de la commune d'un montant de 204 000 € prévoit un équilibre en dépenses et recettes.

DEPENSES	- Charges à caractère général	61 900 €
	- Charges de personnel	83 900 €
	- Autres charges de gestion courante	33 500 €
	- Dépenses imprévues	5 000 €
	- Virement à la section d'investissement	19 572 €
	- Opération d'ordre	128 €
RECETTES	- Produits des services	7 000 €
	- Impôts et taxes	131 300 €
	- Dotations, subventions, participations	59 300 €
	- Produits divers	6 400 €

Section d'investissement :

Le budget primitif 2015 prévoit un équilibre de 530 536 € en dépenses et recettes.

DEPENSES	- Voirie	350 408 €
	- Matériel	30 000 €
	- Bâtiments communaux	100 000 €
	- Opérations non affectées	128 €
	- Restes à réaliser	20 000 €
	- Mobilier	20 000 €
	- Autres immobilisations	10 000 €
RECETTES	- Subventions	30 000 €
	- Excédents Section Investissements	394 272 €
	- Virements Section Fonctionnement	19 572 €
	- Excédent Fonctionnement	72 564 €
	- Fonds Compensation TVA	14 000 €
	- Opérations d'ordre	128 €

Les budgets primitifs 2015 de la commune et du CCAS ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Cette année le conseil municipal s'engagera principalement dans les travaux d'aménagement de sécurité de la route de Bel-Air et de la réfection de la voirie communale.

C.C.A.S.

Le budget du C.C.A.S à 1 997,08 € s'équilibre avec comme principale recette la subvention communale de 1 000 euros.

Subventions

Comité des Fêtes	200 €
Club des Anciens	400 €
Société de Chasse	200 €
Sapeurs-Pompiers PLOUESCAT	100 €
Handisport SAINT POL DE LEON	30 €
Association Paralysés de France	30 €
Ligue contre le Cancer	100 €
Prévention Routière	30 €
Plongeurs Sauveteurs CLEDER	30 €
Familles Rurales PLOUZEVEDE	3891 €
Croix d'Or	30 €
Banque Alimentaire du Finistère	36 €
Croix Rouge Française Morlaix	30 €
Centre Hélio Marin	30 €
Collège de Kerzourat	40 €
Collège de Plouescat	40 €
IREO Lesneven	20 €
Assoc. Parents d'élèves	248 €
Association Présence Ecoute	30 €
Secours populaire Français	100 €
Bibliothèque. « Au Plaisir de Lire »	50 €
AEF (Assoc. Emploi Formation)	30 €
A.D.A.P.E.I. du Finistère	30 €
Comité des Chômeurs Pays de Morlaix	30 €
Assoc. France Alzheimer 29	30 €
APPMA	30 €
Ecole de sports	100 €
Association les minis poussent	50 €
AMF Ruraux	95 €
OGEC Sainte-Thérèse	400 €

La commune versera également durant l'année une subvention à l'école Sainte Thérèse de Plouzévédé.

Travaux réalisés

➤ Aménagement de la Rue Bel Air

Dans le cadre de la mise en accessibilité du centre bourg, nous avons poursuivi les travaux d'aménagement de sécurité. Ainsi la route de Bel Air reliant le centre bourg à la route départementale n°788 a subi d'importants travaux.

Nous avons profité de cette situation pour restaurer le réseau d'eaux pluviales par l'entreprise Le Page.

Des trottoirs de part et d'autre d'une chaussée permettent aux piétons d'accéder au centre bourg en toute sécurité, travaux réalisés par l'entreprise Eurovia.

Des aménagements paysagers de l'entreprise Gogé agrémentent le quartier. En plus des plantations le long des trottoirs, on peut remarquer l'entrée et la sortie de la commune matérialisées par des murs en pierres de taille rappelant le calvaire avec son nouveau sol en pavés.

Pour apporter une touche finale et garder cette continuité avec le bourg, nous avons changé aussi les lampadaires afin de profiter des subventions du SDEF pour la rénovation.

Durant ce chantier la circulation a été perturbée, je vous remercie pour votre collaboration, compréhension et votre patience.

Vous trouverez ci-dessous quelques chiffres relatifs à cette opération.

	Description des travaux	Montant HT
1	Voirie	55 500,00 €
2	Réseau d'eaux pluviales	26 500,00 €
3	Signalisation	5 000,00 €
4	Aménagement paysager	4 500,00 €
5	Rénovation de l'éclairage public	7 255,24 €
	Total H.T.	98 755,24 €

Pour l'ensemble de ce chantier les services de l'Etat nous ont accordé une subvention de 10 000 € au titre de la réserve parlementaire, le Conseil Général 9 371 € au titre des recettes des amendes de police.

Le Comité Territorial d'Electrification de Cléder participe à hauteur de 2 700 € pour la restauration des lampadaires.



Route de Bel Air
Sortie du centre bourg avant travaux



Route de Bel Air
Sortie du centre bourg après travaux



Rue de Bel Air
Entrée d'agglomération avant travaux



Rue Bel Air
Entrée d'agglomération après travaux



Pendant les travaux



Le nouveau lampadaire

➤ Réfection des Voies Communales

Les voies communales sérieusement endommagées par les intempéries de l'hiver 2013/2014 ne sont plus praticables en toute sécurité. C'est pourquoi nous avons profité du chantier de la Rue de Bel Air pour les restaurer afin d'obtenir des prix plus intéressants.

Les voies concernées par ce projet sont les routes de Kermerrien, Kerlaurent, Cosquer Meur, Mespriant et Leslouch.

Voici les travaux menés :

- Dérasement des accotements par l'entreprise Le Caap,
- Traversée de chaussée pour l'écoulement des eaux pluviales par l'entreprise Le Page,
- Réalisation d'un nouveau tapis d'enrobés par l'entreprise Eurovia.

L'ensemble de ce chantier d'un coût de 64 300 € HT est subventionné à 38,88 % par les services de l'Etat au titre de la DETR (Dotation de l'Etat aux Territoires Ruraux) soit 25 000 €.

Coûts des travaux	Montant HT
Kermerrien	12 689,00 €
Kerlaurent	4 104,00 €
Cosquer Meur	8 083,00 €
Mespriant	6 318,00 €
Leslouch	33 106,00 €
Total HT	64 300,00 €

➤ Réfection des peintures dans la salle Ker Héol

Après les dégradations dues aux intempéries, notamment l'humidité des murs, l'entreprise Peintures Européennes a repeint la salle du côté de l'allée de pétanque ainsi que les portes avant le Pardon pour un montant hors taxes de 1 200 €.

Suite aux travaux d'isolation de la salle à la fin de l'année dernière, nous avons reçu une subvention de 560 € au titre de la modernisation de l'efficacité énergétique.

Travaux à réaliser

➤ Route de Moudennou - Bellevue

Suite aux travaux réalisés jusqu'à Moudennou, nous envisageons de protéger la route jusqu'à Bellevue. En effet même si cette route est en meilleur état que celle de Leslouch, il est nécessaire de poser un revêtement bicouche.

Cette opération, non estimée à ce jour, sera décidée au conseil municipal après les vacances d'été.

➤ Lotissement de Croas Grall

Afin de délimiter le lotissement de Croas Grall du champs exploité par les frères Prémel, il est prévu de mettre une haie à l'automne prochain.

L'Ecole Henri Matisse

➤ Effectifs

A la rentrée de septembre prochain, 25 petits enfants occuperont les classes maternelles de Trézilidé. 9 enfants supplémentaires en TPS (Très Petite Section) devraient rejoindre leurs petits camarades en janvier 2016. L'enseignante Elodie Fablet, Josiane Le Mer (ATSEM) assureront, comme les années précédentes, leur apprentissage.

A Plouzévédé, 14 enfants de CM2 quitteront le primaire pour rejoindre la 6ème. La plupart d'entre eux iront au collège de Plouescat comme le prévoit la carte scolaire.

En septembre 2015, les 3 institutrices, Françoise Couot, Armelle Tanné et Pauline Guyomarc'h, également directrice de l'école, enseigneront aux 63 élèves de Plouzévédé le programme prévu par l'éducation nationale.

Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif des effectifs prévus

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Effectif	Au moins 9 en janv	8 + 3	14	11+1	9	18	11	3	8+2	97 en janvier
Classe	TPS-PS-MS : 25+ 9 en janvier		GS-CP : 21		CE1 : 18	CE2-CM1-CM2 : 24				

Pour toute inscription, vous pouvez prendre contact auprès de la directrice, Pauline GUYOMARC'H au 02.98.69.94.60

➤ **Activités périscolaires TAPS**

Cette année, depuis le mois de janvier, des activités périscolaires sont mises en place les lundis, mardi, jeudi et vendredi de 15H45 à 16H30 sur les deux sites, Trézilidé et Plouzévédé. Ces activités sont animées par Josiane Le Mer et Armelle Grall. Marie Claude Olier, bénévole, apporte son aide précieuse les lundis et mardis. Nous la remercions pour sa disponibilité et son travail tant apprécié.

C'est une satisfaction de constater que la fréquentation à ces activités est en augmentation. Afin de faciliter l'organisation de ces temps, les effectifs pouvant varier, une inscription sera mise en place à la rentrée de septembre.

Par ailleurs, nous profitons pour lancer un appel aux volontaires, à tous ceux qui souhaitent apporter leur aide aux activités périscolaires ou aux devoirs. Par ailleurs, si vous avez des jeux pour enfants qui ne vous servent plus, n'hésitez pas à en faire profiter les enfants de l'école, ils en seront ravis.

➤ **Remplacement d'Armelle Grall (CAE/CUI)**

Armelle Grall termine son contrat CAE/CUI (Contrat Aidé par l'Etat) et (Contrat Unique d'Insertion) après deux années au sein de notre école. Nous recrutons un agent éligible au même contrat CAE/CUI à 28 heures par semaine. En effet l'Etat prend en charge actuellement 20 heures par semaine à 85 %. Ce qui réduit les dépenses de la commune. La personne recrutée assurera l'aide de l'enseignante en GS/CP le matin à Plouzévédé, puis à Trézilidé la restauration à midi, les TAPS, la garderie et l'entretien des locaux. Les personnes pouvant bénéficier de ce dispositif, sont invitées à déposer leur candidature avec un CV à la mairie de Trézilidé.

➤ **Remplacement divers**

Durant l'année scolaire 2014/2015 pour pallier aux divers arrêts de travail, Céline MICHEL de Mespaul, a rejoint temporairement le personnel scolaire en tant qu'ATSEM. Je la remercie pour sa réactivité et le travail qu'elle a accompli.

Transport scolaire

➤ **R.P.I.**

Le vendredi matin les enfants de l'école Henri Matisse des deux sites bénéficient d'un déplacement en car pour se rendre à diverses activités et à la bibliothèque de Plouzévédé. Ce transport dédié à ces activités se chiffre à 755,50 € par jour pris en charge par le conseil départemental à 70 % et 30 % par les collectivités de Trézilidé (1/3) et Plouzévédé (2/3).

A partir du mois de septembre 2015, le conseil départemental ne prend plus ce transport en charge. Ce transport est estimé à 27 594 € par an. Il devrait revenir entièrement à la charge des communes c'est à dire 1/3 pour Trézilidé, soit 9 198 € et 2/3 pour Plouzévédé soit 18 396 €.

Devant ces dépenses importantes, la directrice de l'école étudie une nouvelle organisation qui devrait diminuer le coût de fonctionnement.

En ce qui concerne le transport scolaire chaque matin et soir entre les deux sites, il reste pris en charge par le conseil départemental à hauteur de 85 % pour cette l'année scolaire à venir. Le coût total annuel total est de 31 158 € dont les 15% restant à charge des communes : 1 168 € pour Trézilidé et 3 588 € pour Plouzévédé.

➤ Collèges et Lycées

Les élèves désirant emprunter le transport scolaire en direction de LANDIVISIAU la prochaine rentrée scolaire doivent s'inscrire auprès des bureaux des Cars de l'Elorn à Landivisiau, Route de Saint Pol, BP 50106, avant le 10 juillet 2015.

Pour les élèves déjà inscrits en 2014/2015, les parents recevront un courrier à leur domicile, comprenant le dossier de réinscription à corriger, compléter et signer (recto et verso) et les modalités de règlements.

Ces dossiers sont à retourner avant le 10 juillet 2015, accompagné du règlement et d'une enveloppe timbrée. Pour les nouveaux élèves, les parents peuvent retirer un dossier d'inscription, soit auprès des Cars de l'Elorn, ou en téléphonant au 02 98 68 04 36, ou sur le site Internet : www.cars-elorn.fr, à partir du 15 juin 2015. En cas de paiement par prélèvement (en 8 fois maximum) retirer également un mandat de prélèvement et l'accompagner d'un RIB. Ce dossier doit être rempli et retourné au Cars de l'Elorn avant le 10 juillet 2015.

Le Mot de L'École

Cette année, les élèves de l'école ont pris le chemin des contes, jalonné çà et là de temps fort qui enrichissent le projet.

➤ Des fresques pour embellir les abords des deux sites



Après avoir étudié les contes dans leurs versions traditionnelles et détournées, les élèves travaillent désormais à la création de fresques illustrant ces écrits. Pour ce faire, l'équipe enseignante a fait appel au peintre plasticien Ronan Le Vourch, afin de guider les élèves dans leur démarche. Ils ont d'abord identifié les scènes clés de chaque conte puis ont réfléchi à une technique artistique qui pourrait les mettre en valeur. Pour la réalisation des fonds, chaque classe a travaillé sur une technique particulière à la manière de certains peintres (les impressionnistes par exemple). Pour les personnages et les décors, nous avons opté pour une technique commune à toutes les classes afin qu'il y ait un lien entre toutes les œuvres. Il s'agit de mettre en scène les personnages dans théâtre d'ombre. La réflexion s'est donc portée sur la façon de créer une atmosphère, de donner vie à une silhouette, de lui donner une attitude, une expression.

Le travail a été réalisé sur de grands panneaux de bois. Afin de pérenniser les œuvres, les élus ont proposé d'en faire des fresques en PVC avec Créatem.



➤ Réalisation d'un livre numérique

Pour prolonger le travail engagé sur le théâtre d'ombre et les contes, les élèves consacrent une partie de cette fin d'année à la réalisation d'un livre numérique.

Chaque classe a écrit une version détournée du conte traditionnel qu'elle a illustré à l'occasion du projet Fresques.

Le travail d'écriture achevé, chaque groupe a réfléchi aux illustrations. Ces dernières sont réalisées avec l'aide d'Erwan Tanné. Les élèves confectionnent des décors et des personnages en papier épais. Ils les disposent et les animent ensuite entre un écran et un projecteur. Des photos et des films sont pris au fur et à mesure des réalisations. Un livre numérique compilant toutes ces œuvres sera présenté en fin d'année.

L'inauguration des fresques sur les deux sites et la présentation du livre numérique à la salle Mil-Ham auront lieu le Mardi 30 Juin.

Remplacement de Caroline

Durant le congé de maternité de Caroline Deniel, secrétaire de mairie, Elodie Laurans de Trézilidé assure son remplacement.

La petite Agathe est arrivée le 4 juin dernier pour la plus grande joie de son frère Thomas et de Caroline et Laurent. Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.

Agent d'entretien des espaces communaux

Suite à l'appel à candidature pour l'entretien du bourg, aucune demande n'est parvenue en mairie. De ce fait, nous avons saisi l'opportunité d'un recrutement par la commune de St Vougay d'un agent en contrat CAE/CUI pour nous associer à ce contrat par le biais d'une convention. C'est un contrat spécial qui permet le reclassement des anciens employés de l'entreprise Gad. Depuis le 26 février 2015, Jean Hervé Guyomarc'h assure l'entretien du bourg tous les vendredis matin.



Entretien des espaces verts



8 Lotissement AR FEUNTEUN
29440 TREZILIDE
TEL 0623040782
MAIL emile.seite@sfr.fr

PAYSAGE TERRASSE BOIS BASSIN

MACONNERIE PAYSAGERE CLOTURE

Emile SEITE du lotissement Ar Feunteun, entretient les espaces verts, sur la commune depuis 2014. Spécialisé dans ce domaine, il effectue également des travaux chez les particuliers.

Tirage au sort des jurés d'assises

Comme tous les ans nous avons procédé au tirage au sort des jurés d'assises. Ce tirage s'effectue à partir des listes électorales. Anne Laure RAOUL du Lotissement ar Feunteun à Trézilidé, Alain LE BORGNE et Philippe MONOT de Tréflaouénan ont été tiré au sort.

Site internet

Le site internet de la commune est de nouveau réactivé. Je vous invite à le consulter afin d'y trouver toutes informations utiles, dates à retenir, etc. Je vous rappelle l'adresse : www.mairie-trezilide.fr

Concours des maisons fleuris



Chaque année, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau organise le concours des jardins fleuris. Les règles de participation ont évoluées et se sont restreintes. En effet, ceux qui ont été primés trois fois les années précédentes ne peuvent pas participer cette année. C'est pourquoi un seul lauréat, Alain HERRY présentera son jardin pour la commune de Trézilidé. Nous le remercions pour sa participation et lui souhaitons une bonne chance pour décrocher un prix.

Chiens en divagations

De nombreux chiens divagent toujours sur la commune. Leurs propriétaires devront les récupérer à la fourrière de Bodilis moyennant la somme de 15 euros par jour de présence et les éventuels frais vétérinaires. Nous vous remercions pour votre compréhension et comptons sur votre civisme.



Risque de départ de feux appel à la vigilance

Les conditions climatiques actuelles dans le département (absence de précipitations, températures élevées) rendent la végétation particulièrement vulnérable à l'incendie.

Le Préfet du Finistère appelle chacun à la plus grande vigilance et au respect des règles élémentaires de précaution. Il est en particulier demandé :

- de ne pas procéder à des brûlages de végétaux et d'une manière générale à tout brûlage en extérieur,
- de ne pas jeter de cigarettes dans les espaces extérieurs ou le long des voies de circulation,
- de ne pas allumer de feux (barbecue...) dans les espaces naturels.

La protection de chacun dépend de l'attitude responsable de tous.

Nuisances sonores - Rappel

L'arrêté préfectoral du 20/12/96, en son article 5 précise :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que notamment, tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8H30 à 19H30
- Les samedis de 9H00 à 19H00
- Les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00 »

Nous vous demandons de bien vouloir le respecter et vous remercions pour votre compréhension.

Etat-Civil

➤ NAISSANCES

TANNE Nino né le 11 Avril 2015 17, Lotissement Ar Feunteun

➤ PUBLICATION DE MARIAGE

LE JOLY Laura et TANGUY Eric, le 27 juin 2015 15, Bourg



Urbanisme

➤ DECLARATIONS PREALABLES

Mr POLARD Régis 21, lotissement Ar Feunteun Abri de jardin

Mr KERBIRIOU Gilbert 18, Bourg Changement fenêtre, porte de garage

Mr GOURMELON Jérémie 12, lotissement Ar Feunteun Abri de jardin

Mr MILIN Vincent 6, lotissement Ar Feunteun Carport



Mr TANNE Damien 17, lotissement Ar Feunteun Abri de jardin

Mr TREVIEN Jacques Mezaolet Modification façade/toiture

Mr DESHAYES Sébastien 10, lotissement du Croissant Modification façade

Mr DROUAN Fabien 20, lotissement Ar Feunteun Abri de jardin

➤ PERMIS DE CONSTRUIRE

Mr SONNET Thierry Pen Ar Prat Hangar Agricole

Infos Actes Administratifs

➤ Carte d'identité

Pour une première demande, vous devrez fournir : Un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois, deux photos d'identité, un justificatif de domicile datant de moins d'un an (facture EDF, eau, téléphone...).

Pour un renouvellement de carte : L'ancienne carte d'identité (si périmée de + 5 ans il faudra également un extrait d'acte de naissance), 2 photos d'identité, un justificatif de domicile de moins d'un an.

Pour les cartes d'identité des personnes majeures qui ont établis à partir du 1er janvier 2004, elles sont valables cinq ans supplémentaires.

➤ Recensement militaire

Tous les jeunes de la commune doivent obligatoirement se faire recenser, à la mairie, entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Se munir de sa carte d'identité, du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile récent. L'attestation de recensement est indispensable pour les inscriptions aux examens, concours, code et conduite... De plus, cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Lexique

Permis de construire (PC)

Il doit être sollicité pour toute construction supérieure à 20 m². Cela concerne donc les constructions ou extensions de maisons individuelles, les bâtiments agricoles, ou tout autre type de bâtiment dont la surface est supérieure à 20 m².

Déclaration Préalable (DP)

Elle doit être sollicitée pour les constructions d'une surface comprise entre 5 et 20 m², ainsi que si les travaux projetés entraînent une modification de l'aspect extérieur de la construction. Cela concerne donc les extensions, vérandas, abris de jardins, mais également les créations ou modifications d'ouvertures, ou encore les clôtures. Sous certaines conditions, une déclaration préalable peut être sollicitée pour une extension de maison d'habitation d'une surface comprise entre 5 et 40 m².

Certificat d'urbanisme (CU)

Il est généralement sollicité par le notaire afin de connaître les règles d'urbanisme applicable à un terrain, dans le cadre d'une mutation.

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Lorsqu'un bien en vente est situé dans le périmètre du droit de préemption urbain de la commune (zones urbaines), la mairie en est informée par le notaire et peut se substituer à l'acquéreur dans l'hypothèse où elle aurait un projet réel et certain sur le bien considéré. Cela permet également d'avoir une idée du nombre de mutations sur le territoire communal.

Quelle autorisation pour quel type de travaux ?



* Si ces travaux modifient les structures porteuses du bâti, un PC est nécessaire. Si ils s'accompagnent d'aménagement d'espaces en espaces habitables de plus de 20 m², un PC est nécessaire.

1 - Clôture, portail : DP

2 - Piscine

- < 10 m² non couverte et installée pendant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte, ou avec une couverture de moins de 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et / ou couverture de plus de 1,80 m de haut : PC

3 - Véranda, terrasse couverte

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC (sous certaines conditions, DP possible jusqu'à 40 m²)

4 - Terrasse non couverte de plain pied

- sans surélévation ni fondations profondes, quelque soit la surface : sans formalité
- surélevée et / ou avec fondations profondes < 5 m² : sans formalité
- surélevée et / ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- surélevée et / ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

5. Toit

1. Réfection de toiture : DP
2. Auvent, préau :
 - < 5 m² : aucune formalité
 - < 20 m² : DP
 - > 20 m² : PC (sous certaines conditions, DP possible jusqu'à 40 m²)
3. Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espace

d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC (sous certaines conditions, DP possible jusqu'à 40 m²)

6. Fenêtres de toit, fenêtres

Pour la création ou le remplacement : DP

7. Panneaux photovoltaïques : DP

8. Parabole, antenne : DP

9. Garage / carport

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC (sous certaines conditions,

10. Isolation extérieure, bardage, ravalement : DP

11. Abri de jardin

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC (sous certaines conditions,

Comité des Fêtes



En ce début d'année notre Comité des Fêtes s'est réuni afin d'établir le calendrier des manifestations pour 2015. Ainsi, une assemblée forte nombreuse a émis de nouvelles idées pour animer notre commune.

Les enfants ont été les premiers servis avec la traditionnelle chasse à l'œuf qui a connu son succès habituel. Après une récolte rapide, tous se sont retrouvés dans la Salle Ker Héol pour prendre un verre de jus de fruits et des gâteaux.

Pour les festivités de l'Ascension, nous avons souhaité innover en organisant, le Samedi, une Soirée dansante « Années 80 » avec Podium Animation : une vraie réussite avec plus de 200 entrées. Elle rappelait à certains, le temps où nous faisons venir un chapiteau qui était installé sur la Place de la Mairie et nous y organisions trois soirées: un bal, un spectacle avec chanteurs ou conteurs et un Loto avec course cycliste dans la journée.



Le Jeudi de l'Ascension, la journée a commencé par une prestation remarquée de la Fanfare du Léon, lors de la Commémoration de l'Armistice du 8 Mai 1945 en interprétant La Marseillaise et le Chant du partisan au Monument aux morts.

A l'issue de la cérémonie, nous avons offert le verre de l'amitié aux nombreux fidèles qui avaient assisté à la Messe du Pardon de Saint Péran.

Après l'apéritif dans la Salle Job OLIER, le rendez-vous avait lieu dans la Salle Ker Héol pour le Couscous. La participation était supérieure aux années passées et 220 personnes ont pu apprécier ce repas préparé par René MILIN. Il nous faut remercier l'ensemble des personnes qui ont apporté leur aide pour le succès de cette journée.

Une autre nouveauté aura lieu le Samedi 4 Juillet avec les Jeux Inter-Quartiers qui devraient permettre aux personnes récemment arrivées dans notre commune de faire connaissance avec la population locale. Nous souhaitons que le résultat des jeux soit secondaire dans cette journée conviviale.

D'autres animations suivront avec les randonnées pédestres les mercredis 8 Juillet et 12 Août avec le départ de la Mairie à 20 heures.

Le dimanche 2 Août le traditionnel Concours de Pétanque se déroulera dans le quartier de LESLOUC'H.

Au mois de Septembre, nous organiserons une réunion pour la préparation du TELETHON des 5 et 6 Décembre.

Familles Rurales



L'accueil de loisirs familles rurales de Plouzévéde, St-Vougay, Trézilidé « les 3 ruches » sera ouvert cet été du lundi 06 juillet au vendredi 21 août dans les locaux de l'école communale de St-Vougay.

Le fil rouge de cet été est : « Cet été, ça cartoon au centre aéré avec un festival de dessins animés... ».

Autour du fil rouge des dessins animés, les enfants découvriront le monde des insectes, plongeront dans l'univers de la mer avant de s'envoler vers les étoiles, voyageront autour du monde et entreront dans les coulisses des dessins animés.

- Semaine 28 : Maya l'abeille au pays des insectes
- Semaine 29 : Mulan et l'empire de Chine
- Semaine 30 : Les zinzins de l'espace ou la tête dans les étoiles
- Semaines 31 et 32 : Les cités d'or, à la découverte du monde et des continents
- Semaine 33 : Bob l'éponge et le monde de la mer
- Semaine 34 : Dans les coulisses des dessins animés

Des mini-séjours sont également proposés :

- Raid aventure junior à Châteaulin jeudi 9 et vendredi 10 juillet (2 jours/1 nuit pour les enfants nés en 2004 et 2005)
- Mini-camp à Roguennic à Cléder lundi 13 et mardi 14 juillet (2 jours/1 nuit pour les enfants nés en 2007 et 2008)
- Mini-camp à Roguennic à Cléder du mercredi 15 au dimanche 19 juillet (5 jours/4 nuits pour les enfants nés en 2006-2005-2004)

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site internet de l'association

<http://www.famillesrurales.org/plouzevede/>

Contact Quiec Yannick : 06-68-50-75-85

Ecole de sport

La permanence d'inscription de l'école de sport pour la saison 2015/2016 se déroulera le vendredi 26 juin à 18h00 à l'espace Ar Brug à Saint Vougay :

- Bilan de la saison 2014/2015
- Visionnage d'un diapo - photos – vidéos
- Pot de l'amitié

Ce dispositif permet aux enfants de 5 à 6 ans (GS et CP) de pratiquer 10 disciplines sportives durant la saison 2015/2016. Enfants en 2010 et 2009.

Au programme : Football, Badminton, judo, athlétisme, gym, danse, handball, taekwondo, équitation et voile.

Plus d'infos sur le site Internet :

<http://animationsloisirs29440.jimdo.com/>

Rubrique : Ecole de sport



Infos Communauté de communes du Pays de Landivisiau

➤ Un mois un geste avec le Cheval Orise « STOP au verre dans les ordures ménagères »: le pot de bébé



Les petits pots bébé sont en verre et peuvent être recyclés à l'infini ! Les petits pots en verre sont souvent les oubliés du tri du verre, mais à la longue sur toute la croissance de votre enfant, vous allez consommer beaucoup de petits pots et cela peut représenter beaucoup de verre incinérés plutôt que recyclés si vous les mettez dans votre poubelle habituelle. Environ 105kg de verre pour un enfant ! Les petits pots sont à mettre dans le conteneur vert de collecte du verre.

➤ Les horaires de la déchetterie de Plougourvest:

	Horaires d'été	Horaires d'hiver
Lundi	9h-12h/14h-18h30	9h-12h/13h30-18h
Mardi	14h-18h30	13h30-18h
Mercredi	9h-12h/14h-18h30	13h30-18h
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9h-12h/14h-18h30	9h-12h/13h30-18h
Samedi	9h-12h/14h-18h30	9h-12h/13h30-18h

➤ FLASH ECO

Pour recevoir le Flash eco de la CCPL, inscrivez-vous à cette adresse mail
economie@pays-de-landivisiau.com

Infos Diverses

➤ Jardiner au naturel

Cette charte mise en place en 2012 sur le territoire du SAGE Léon Trégor, incite, par la formation des vendeurs et une communication adaptée en magasin, à limiter les ventes de pesticides et à encourager les techniques alternatives aux traitements chimiques, répondant au respect de l'environnement et de la santé. Elle est portée par le syndicat mixte du Haut-Léon en partenariat avec les associations (CPIE Pays de Morlaix et Au fil du Queffleuth et de la Penzé) et les syndicats mixtes de l'Horn et du Trégor.



*Suivez le logo dans les jardinerie partenaires !
Plus d'information sur la charte jardinage au naturel et sur les jardinerie signataires
sur le site internet : <http://www.jardineraunaturel.org/>*

Conseil : Des fleurs au potager !

Profitez du pouvoir des fleurs pour un potager sain sans produits chimiques :

L'œillet d'Inde, un des incontournables du potager !

Mariez-les avec les tomates, les choux, les haricots, les carottes, les pommes de terre et les poireaux pour leur effet nématicide et contre les aleurodes (mouches blanches).

Les capucines attirent les pucerons

Et tant qu'ils sont dans les capucines, ils ne sont pas sur vos légumes ! Placez-les donc en bordure du potager. Profitez de ces fleurs pour agrémenter vos salades.

Pensez également aux aromatiques !

Utilisez le romarin et le thym pour tenir éloigner les pucerons et la piéride du chou. La lavande et la menthe tiendront à distance les fourmis, mais aussi les pucerons.

N'hésitez pas à demander conseil auprès des vendeurs des magasins engagés dans la charte jardinage au naturel !

Contact : Syndicat mixte du Haut-Léon, 02.98.79.64.89

➤ Informations Heol

► Démarchage à domicile : ce qu'il faut savoir

Certaines entreprises liées à l'isolation ou aux énergies renouvelables viennent ternir l'image du secteur en procédant à des démarchages abusifs à domicile ou par téléphone. Voici quelques conseils pour ne pas en être victime :

Ne cédez pas à la pression commerciale : il ne faut rien signer ou payer le jour même. Exigez que le devis comporte le nom, le numéro de siret et l'adresse du fournisseur, la nature et les caractéristiques du bien/service acheté (marque, puissance...), les modalités et délais de livraison, le prix, les conditions de paiement ainsi que le bordereau de rétractation.

Suite à la signature d'un contrat, vous disposez de 14 jours pour vous rétracter, en envoyant le bordereau de rétractation ou une lettre recommandée avec accusé de réception. De manière générale, n'hésitez pas à faire réaliser 2 ou 3 devis, que nous pouvons vous aider à comparer.

► Faites des économies en partant en vacances

Si vous partez en vacances cet été, quelques gestes simples vous permettront de réduire votre budget énergie :

Vous pouvez débrancher votre ballon d'eau chaude si vous vous absentez plus de 4 jours. Pour une durée plus courte, l'énergie nécessaire au chauffage de l'eau sera supérieure à celle du maintien en température. Votre réfrigérateur et congélateur peuvent aussi être mis hors tension; au passage, ils seront dégivrés et consommeront moins. Il en est de même pour tous les appareils qui ont des veilles (télévision, ordinateur, box, micro-ondes...) : elles consomment en moyenne 526kWh par an, mais ce chiffre peut être bien plus élevé dans certains foyers. En revanche, pour des raisons sanitaires, il vaut mieux laisser la VMC branchée. A votre retour, votre logement ne sentira pas le renfermé et l'air y sera plus sain.

Heol vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d'énergie 38 rue du mur MORLAIX. Plus d'infos au 02 98 15 55 47 et www.heol-energies.org

RISQUES SOLAIRES
À la mer, en montagne, à la campagne
et même en ville, protégez-vous du soleil

4 GESTES SIMPLÉS

-  **ÉVITEZ LES HEURES LES PLUS ENSOLEILLÉES**
entre 12h00 et 16h00 et recherchez l'ombre
-  **PROTÉGEZ ENCORE PLUS VOS ENFANTS**
-  **COUVREZ-VOUS** avec un chapeau,
des lunettes et un t-shirt
-  **APPLIQUEZ DE LA CRÈME SOLAIRE**
toutes les 2 heures et renouvelez-la
après chaque baignade

 

www.prevention-soleil.fr

**3 réflexes
pour se baigner
sans danger**

-  Choisissez les zones
surveillées de baignade
-  **Surveillez vos enfants**
en permanence
-  Tenez compte
de **votre forme physique**

Retrouvez les Conseils pratiques sur :
www.inpes.sante.fr/noyades

Les Dates à retenir

Samedi 4 Juillet : Fête inter-quartiers

Mercredi 8 Juillet : Randonnée pédestre

Dimanche 2 Août : Concours de Pétanque de Leslouc'h

Mercredi 12 Août : Randonnée pédestre

Mardi 2 Septembre : Rentrée Scolaire

Samedi 5 et Dimanche 6 Décembre : TELETHON

Dimanche 6 et Dimanche 13 Décembre : Elections des conseillers régionaux

Retrouvez toutes les actualités de notre commune
sur notre site internet :

www.mairie-trezilide.fr